



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.188**

**OBJET** : SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES. CESSION D'ACTIONS PAR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - ADOPTION DU PRINCIPE

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Helliot BRAMI, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine  
Coordination Aménagement Urbain

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08/03/10**

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS-MASINI

**Politique Publique** : Vie Institutionnelle

**OBJET** : SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES. CESSIION D'ACTIONN PAR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - ADOPTION DU PRINCIPE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, par délibération n° 2009.0881 du 28 septembre 2009, a adopté les statuts de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Pays d'Aix Territoires dont le capital social est fixé à 500 000 € (10 000 actions à 50 €).

Par cette même délibération, la Ville a souscrit 60 % de ce capital social, soit 300 000 € (6 000 actions à 50 €).

L'article 7 " Capital Social " des statuts prévoit en son quatrième alinéa que : *" le capital social sera ouvert à d'autres actionnaires par cession d'actions ou augmentation de capital. La cession d'action sera privilégiée. La cession d'action sera réalisée par la Commune d'Aix-en-Provence sans toutefois que sa part soit inférieure à 50,1 % du capital "*.

Selon les dispositions susvisées, en l'état actuel du capital, la part minimale à détenir par la Ville représente 250 500 € (soit 5010 actions à 50 €) et elle peut donc potentiellement céder 49 500 € (soit 990 actions à 50 €).

Les dispositions réglementaires applicables au fonctionnement des SPLA impliquent que toute collectivité locale qui le souhaite peut faire parvenir une demande en ce sens afin de devenir actionnaire.

Pour permettre aux 33 communes membres de la CPA d'utiliser, si elles le souhaitent, les services de la SPLA, je vous propose que la Ville décide du principe de céder, au maximum 1 500 € (soit 30 actions à 50 €) à chaque commune qui en fera la demande.

L'Assemblée Générale du 03 mars 2010 a donné son agrément à toutes ces cessions conformément à l'article 12 des statuts.

Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur chaque cession, et ce dispositif sera revu si le nombre de communes membres de la CPA venait à évoluer.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ADOPTER** le principe de cession, aux autres communes membres de la Communauté du Pays d'Aix, des actions détenues par la Ville d'Aix-en-Provence, dans le capital social de la SPLA Pays d'Aix Territoires, selon les modalités exposées ci-dessus.

**DIRE** que notre Conseil se prononcera sur les demandes de chaque commune intéressée, au vue d'une délibération de celles-ci, de manière individuelle ou groupée.

**2010.188 - SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES. CESSION D' ACTIONS PAR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - ADOPTION DU PRINCIPE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/03/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**